

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DFPE 17 G Approbation de la mise en œuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose la mise en œuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Les orientations stratégiques du schéma directeur de la Protection Maternelle et Infantile du Département de Paris pour la période 2013-2017 présentées en annexe au présent délibéré sont approuvées.